


Lycée Antoine
de Saint-Exupéry

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2019

**Association des parents et amis du Lycée Français
de Hambourg**

Aula du Landesinstitut - 19h30

Préambule à l'Assemblée Générale Extraordinaire : Quelques explications et discours de nos invités madame I. Picault et messieurs Y. Panarioux, S. Henry et T. Lorenzen (Voir Annexe 1).

Départ de nos invités.

1. Ouverture de la séance

Voir présentation ci-jointe, slides 1 à 5 :

Présentation de l'agenda en quatre points : Présentation de la Lettre d'Intention, Débat et Session de questions-réponses, Vote, Motions. Il est rappelé que le vote aura lieu en bulletins secrets et qu'il y a trois urnes à cet usage. Il est précisé que des motions ont été déposées hors délai la veille au soir et qu'elles seront présentées et votées en fin d'AGE à main levée à l'aide des cartons de couleur.

Présentation des deux secrétaires de séance : Mme Petersenn (prise de notes en français) et Mme Weidner (prise de notes en allemand).

Mme Benthien, Présidente du Comité de Gestion, ouvre la séance. Elle précise que l'invitation et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire ont été envoyés dans les délais prescrits par les statuts et que la convocation est donc validée.

2. Vérification du quorum

À 19h35, 119 voix présentes ou représentées ont été comptabilisées. Le quorum (10% des membres, soit 85 membres) est atteint.

3. Information sur l'avancée des discussions du projet de LFA et présentation du projet d'accord

Voir présentation ci-jointe, slides 6 à 27.

Slides 6 à 9 : Il est rappelé qu'il s'agit de voter une motion présentée par le Comité de Gestion. La signature enclenchera tout un ensemble de travaux. La LOI (Letter Of Intent) a permis, entre autres, de clarifier certains points qui avaient été affirmés oralement à diverses reprises mais qui n'avaient pas encore été fixés par écrit. Cela permet de clarifier le projet. Afin de valider cette LOI, il est nécessaire que la majorité des membres de la salle votent « pour ».

Slide 10 : Petit rappel : Qu'est-ce qu'un LFA ? Il s'agit ici d'une copie du site internet de Sarrebruck. En mai, lors de la réunion d'information qui sera organisée par la BSB, l'équivalent pour le LFA de HH sera présenté.

Slide 11 : Le LFA commence à l'élémentaire. À l'école primaire (EFH) l'accent sera mis sur l'enseignement du français, tout en ayant toujours les obligations d'une Ersatzschule. L'alternative pour les élèves de Hambourg, ce sera de fréquenter une Grundschule allemande, qui elle aussi permettra de rentrer au LFA dans la filière allemande. Cela augmente donc les opportunités.

Aujourd'hui on va surtout parler de la filière francophone du LFA, mais il ne faut pas oublier qu'il existe aussi la filière germanophone. Sans oublier non plus le cas des enfants de passage.

Slides 12 à 16 : Il est rappelé l'historique du projet de LFA à Hambourg ainsi que les dates importantes à venir : fin Mai est prévue une réunion d'information organisée par la BSB, et fin juin aura lieu l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité de Gestion. A partir du mois de juillet, il s'agira de contractualiser tous les éléments de la LOI. Déménagement : Les collégiens et lycéens représentent 40 % de l'effectif aujourd'hui. Mais en rajoutant la filière allemande (nous arriverons à près de 1200 élèves sur le site actuel en 2023 dont une moitié concernée par le déménagement)

Slides 17 à 19 : La LOI représente le travail d'une longue discussion sur plusieurs mois et est un compromis. Elle cristallise les principes généraux sur lesquels on essaie de se mettre d'accord et qui peuvent ensuite être déclinés et fixés. Elle n'a pas vocation à répondre à toutes les questions ni tous les détails. À la date d'aujourd'hui, cette LOI a été validée à la fois par l'AEFE et la BSB. En tant que membres de l'Association, soit on l'accepte, soit on la rejette dans son ensemble. A chacun des membres d'exprimer sa position, mais il ne peut y avoir de conditions. Elle représente une étape. La prochaine étape sera la contractualisation, qui nécessitera du temps, de l'énergie et des moyens, y compris financiers. C'est pour cette raison que le Comité de Gestion a besoin de l'autorisation des membres pour passer à l'étape suivante. Il reste très peu de temps et il est très important de formaliser le positionnement des membres de l'association dès aujourd'hui.

Ces derniers mois, des accords ont été trouvés sur les grands principes du LFA : L'objectif du LFA, c'est de permettre au plus grand nombre de passer le bac franco-allemand, en tenant compte de l'intérêt des enfants, de la situation individuelle de chaque enfant et de sa situation scolaire et académique.

Slide 20 : La localisation. Le LFA commencera à Lokstedt en 2020. La BSB garantit de mettre à disposition des locaux pour gérer l'espace pendant cette période de transition. La BSB prévoit ensuite de déménager le LFA à Altona. Le Comité de Gestion sait que cela pose débat. Il tient à préciser qu'il s'agit là du « scénario principal » (déménagement à Altona en 2023). En disant oui à la LOI, les membres valident l'acceptation qu'il s'agit là du scénario actuel. Ensuite, le point reste ouvert et peut être retravaillé.

Slides 21 et 22 : À partir de 2020, ce qui va rester de notre association, c'est l'école primaire EFH. Dans ce cadre, la LOI fixe ces grands principes généraux :

- Possibilité d'étendre le bail à Lokstedt (mais sans obligation).

-
- Le CM2 reste à l'EFH. C'est un point positif. La BSB a accepté de faire une exception à ce sujet.
 - La BSB accepte que l'objectif principal de l'EFH sera d'amener les enfants à la filière francophone du LFA et donc de travailler principalement sur l'apprentissage du français.
 - Les élèves du LFH auront automatiquement une place au LFA. Il y aura un nombre de place limité. Donc du côté de la filière germanophone il sera peut-être plus difficile d'obtenir une place. Pour nos élèves, ce sera un automatisme.

Le transfert concernera l'intégralité du collège et du lycée : transfert du matériel et du personnel. Le personnel représente naturellement l'aspect le plus important. Dans la LOI, il est écrit et validé par la BSB qu'il s'agira d'un « Betriebsübergang » suivant le paragraphe 613a du BGB. Cela signifie que les contrats de travail sont repris en l'état sans condition. Les postes résidents/expatriés du collège/lycée seront également transférés au LFA. À ce sujet, il faut savoir que l'AEFE réduit le nombre de résidents partout dans le monde. Le LFH aussi perd chaque année des résidents. Dans le cadre du LFA, le nombre de résidents sera figé. Le projet du LFA permet donc d'arrêter ce processus.

À partir du transfert, l'association ne sera plus responsable pour la partie collège/lycée. Le LFA sera un lycée public de droit allemand.

Slides 23 à 25 : Ce sont ici les points sur lesquels le Comité de Gestion a le plus travaillé :

- Le Comité de Gestion a insisté pour que le passage du LFH au LFA se fasse graduellement. En 2020, il n'y aura qu'une première 5^{te} Klasse LFA, filière germanophone. En 2021/22 : Les élèves qui seront en 6^e vont commencer en filière francophone, tous les élèves au-dessus vont continuer le programme actuel du LFH.

Par contre, dès la rentrée 2020, il n'y aura plus de frais de scolarité pour tout le collège/lycée, y compris pour les élèves continuant le programme LFH.

-Le Comité de Gestion a eu de longues discussions avec la BSB pour négocier ce point suivant : L'idée de départ de la BSB était de ne réserver la possibilité de passer un bac français qu'aux élèves de passage ne restant à Hambourg que pour une durée inférieure ou égale à trois ans. Le Comité de Gestion préférerait l'idée de faire passer un examen de niveau aux élèves en fin de seconde. Le Comité de Gestion est en effet d'avis qu'on ne peut « forcer » un enfant qui n'a pas le niveau suffisant dans les deux langues à faire un bac franco-allemand (même si cet enfant est peut-être depuis plus de 3 ans à Hambourg). Tout élève n'ayant pas le niveau B2 en Allemand en fin de seconde aura donc le droit de passer le bac français. Ce point sera vu par les conseils de classe en coordination avec les parents. La BSB a fini par accepter car le Comité de Gestion a bien expliqué qu'il serait de la responsabilité du LFA de permettre aux enfants d'atteindre le niveau B2 en langue allemande.

- Le Comité de Gestion a également obtenu le fait qu'il n'y ait pas de sélection dans la filière francophone, de l'arrivée en 6^e classe jusqu'au passage en 1^{ère} du bac franco-allemand ou de la filière baccalauréat. Dans la filière germanophone, il y a une sélection à la fin de la Beobachtungsstufe. Ceci n'aura pas lieu en filière francophone puisque les

élèves issus de l'EFH n'arriveront qu'en 6^e classe et n'auront pas fait deux ans d'«observation».

- Le LFA préparera à la fois au brevet et au MSA.

- Le Comité de Gestion a beaucoup insisté pour que les enfants dits à besoins particuliers (EBP) bénéficient de mesures et aides compensatoires multiples et bien adaptées à leurs besoins, comme cela se fait actuellement au LFH. Le Comité de Gestion a essayé d'obtenir l'application à la fois des aides et mesures mises en place par l'AEFE ainsi que celles existant dans le système hambourgeois. Le Comité de Gestion n'a pas obtenu tout ce qu'il aurait aimé pour l'instant mais ce concept pourra encore être travaillé en groupe pédagogique.

-En raison des problèmes liés au fait que les deux établissements (primaire et secondaire) seront éclatés au niveau géographique, le Comité de Gestion a tenu à assurer la coordination entre les deux écoles. Au niveau pédagogique : l'AEFE garantit que les lettres de mission contiennent une mission spécifique là-dessus. Au niveau pratique : s'assurer que les congés tombent au même moment, que les horaires soient coordonnés, etc.

Slides 26 et 27 : Si l'assemblée vote oui ce soir, la présidente et la vice-présidente signeront la LOI. La BSB et l'AEFE aussi. Donc cela figera les principes présentés aujourd'hui. Ensuite, on mettra en place les moyens humains et financiers en conséquence. Formellement (s'il n'y a plus de gros changements) il n'y aura plus besoin de faire approuver le projet par la suite. Le Comité de Gestion rapportera à l'assemblée où il en est par la suite.

Si l'assemblée vote non ce soir, le Comité de Gestion en informera l'AEFE et la BSB. Il dira qu'au stade actuel, le LFH ne participera pas au projet. Jusqu'à nouvel ordre, le Comité de Gestion ne fera plus rien pour ce projet et n'engagera pas de moyen. Il reviendra vers les membres au plus tard en juin s'il a reçu d'autres propositions.

Le Comité de Gestion aimerait insister à ce stade sur le fait que le personnel a besoin de savoir quel sera son avenir. Nos partenaires aussi ont besoin de savoir où on en est afin de continuer à s'engager. Le « oui mais » n'est pas une option viable. L'incertitude commence à peser réellement sur la situation de l'école et de ses employés. Il nous faut de la clarté. La LOI est un compromis. Elle n'est pas à 100% ce que nous aurions aimé. Il s'agit maintenant d'en peser le pour et le contre.

21h15 : pause.

4. Séance de questions-réponses sur le LFA

Voir présentation, slides 28 et 29.

Les questions ont été regroupées par thèmes. Certaines questions ont été posées par plusieurs parents.

1. Il est prévu que les frais de scolarité disparaissent en 2020. Qu'advient-il si la LOI n'est pas acceptée ce soir ? De plus, le statut d'Ersatzschule pourrait disparaître et il en résulterait un problème de financement ?

Réponse du Comité de Gestion : Nous n'avons pas la réponse à cette question. Toute réponse par exemple sur un montant des frais d'écolage serait fautive. La théorie que nous pourrions perdre le statut d'Ersatzschule n'est basée sur rien. Nous tenons à ce que nos membres puissent prendre une décision ce soir sur des éléments concrets, et non basée sur la peur ou la menace.

2. Il a été dit ce soir pendant la présentation que la reprise du personnel se fera « en l'état, sans conditions ». Hors, le message passé aux professeurs est qu'il est demandé un niveau en langue allemande C1 au minimum. Dans la LOI, paragraphe 4, il est mentionné « employé apte à travailler au LFA ». Que signifie le « apte » ?

Réponse du Comité de Gestion : Le paragraphe 613 de la BGB est très clair : « reprise en l'état sans condition ». Par contre, c'est valable pour une certaine durée. C'est pourquoi le Comité de Gestion va essayer de négocier les conditions pour allonger cette durée et aussi permettre au personnel de pouvoir se mettre à niveau afin d'avoir le meilleur package possible.

3. Bâtiment futur : lors d'une des présentations de la BSB il a été question de plusieurs écoles cohabitant sur le campus de Struensee : Que sait-on de plus ?

Réponse du Comité de Gestion : Il est prévu 3 écoles sur le Campus : une Grundschule allemande, le LFA avec des cohortes de 3 ou 4 classes (pour une capacité de 750 -950 élèves) et le lycée Struensee.

4. Pour les élèves ayant effectué une partie de leur cursus scolaire au LFA, sera-t-il possible en cours de route de déménager en Allemagne et de suivre un abibac ailleurs ?

Réponse du Comité de Gestion : Oui. Étant donné que le LFA sera homologué par l'AEFE et sera également en accord avec le programme allemand, il ne devrait pas y avoir de problème pour réintégrer le programme d'un abibac.

5. Les élèves venant d'une Grundschule allemande auront déjà 4 ans d'anglais avant d'arriver au LFA, les élèves du LFH auront donc un certain retard en anglais. Comment cela sera-t-il géré ? Groupes de niveau ?

Réponse du Comité de Gestion : L'expérience montre que nos enfants apprennent plus vite une nouvelle langue. La constitution de groupe de niveau revient à la direction pédagogique

6. Des navettes seront-elles mises en place entre Lokstedt et Altona ? Un système de ramassage scolaire ?

Réponse du Comité de Gestion : Ceci a en effet été évoqué, ainsi que la possibilité d'une nouvelle ligne de bus. Mais la rentrée 2023 étant dans 4 ans ½, ce thème n'est pas encore une priorité. Il sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

7. Sait-on si les vacances scolaires d'été seront réduites à 6 semaines comme dans le système allemand ?

Réponse du Comité de Gestion : Pour les résidents AEFÉ, il existe à ce jour des règles sur le nombre de jours travaillés par an et sur le début de l'année scolaire (début septembre). A l'avenir il y aura certainement des compromis à faire, cependant une rentrée scolaire début août est peu probable. L'idée figée dans la LOI est de coordonner les semaines et horaires, avec un compromis qui soit acceptable pour les deux systèmes et la future EFH.

8. Vous avez évoqué le fait que le Comité de Gestion aura besoin de débloquer des moyens financiers pour le projet LFA : Quelle somme va être dépensée ? Comment ? Et surtout, au détriment de quoi ?

Réponse du Comité de Gestion : Il est difficile d'estimer cette somme à l'heure actuelle. Nous avons déjà une enveloppe de l'AEFE pour le projet LFA que l'on renégociera au fur et à mesure. Les premiers travaux qui auront lieu dans le cadre du projet LFA seront le déplacement de l'administration dans les salles du LI qui nous seront mises à disposition. Il faut aussi rajouter les frais d'avocats et de conseil pour négocier la documentation juridique du transfert. C'est une des raisons pour laquelle nous avons besoin de votre accord, ou non, sur la LOI aujourd'hui, afin de savoir si nous pouvons engager les dépenses pour le projet LFA. Si on dépense pour le LFA et qu'après finalement on n'est pas d'accord et le projet ne se fait pas, on aura utilisé de l'argent pour rien. Alors que si le projet a lieu, l'investissement en vaut la peine car il y a des impacts aussi à d'autres niveaux, notamment pour la future EFH. De plus, il ne faut pas oublier qu'à partir de 2020, on n'aura plus un certain nombre de charges qu'on a aujourd'hui.

9. Que se passe-t-il si les travaux du LFA à Altona ne sont pas terminés pour 2023 ? Ni 2024 ? On va se retrouver sur le site de Lokstedt avec 1500 élèves ?

Réponse du Comité de Gestion : C'est sûr qu'il faudra « jongler » avec l'augmentation des effectifs. La BSB a garanti qu'elle mettrait des locaux à disposition. En sus des salles de classes, la complexité sera de gérer la salle de sport, les espaces pour la cantine, les espaces de travail pour les professeurs etc.

10. Quelle capacité aura le lycée LFA à Altona (= combien d'enfants pourra-t-il accueillir) ? L'accès y sera-t-il vraiment limité, côté élèves allemands, même s'ils habitent à moins de 2 km de l'école) ?

Réponse du Comité de Gestion : Le LFA est dimensionné pour avoir 3 classes par cohorte, voir 4 si nécessaire. La règle (des 2 km) ne sera pas valable pour le LFA, il y aura une dérogation.

11. Je connais les frais de scolarité dans d'autres écoles françaises et ils sont beaucoup plus élevés qu'ici. Si nous n'avions plus le statut d'Ersatzschule, est-ce que nous devrions craindre une telle augmentation des frais de scolarité ? Est-ce que ce sont des chiffres réalistes ?

Réponse du Comité de Gestion : Oui, si nous perdions le statut d'Ersatzschule, nous aurions probablement des frais de scolarité triplés par rapport à maintenant.

12. Quels sont les motivations/intérêts/objectifs de la BSB ? Ils veulent nous intégrer. Pourquoi ? Ma peur, c'est que les élèves qui viendront du système allemand ne seront peut-être pas aussi « ouverts » à un pluriculturalisme comme les enfants venant du LFH, qui y baignent déjà depuis de nombreuses années. Quel type d'enfants ce sera ? Viendront-il d'un cursus « standard » ?

Réponse du Comité de Gestion : La motivation officielle communiquée par la BSB est l'amitié franco-allemande (cf. le traité de Schwerin et celui d'Aix la Chapelle signé en début d'année) et une ouverture européenne.

En ce qui concerne le « type » d'enfants qui intégrera la branche germanophone du LFA : à partir du moment où ce n'est pas une école de quartier, que la « règle » des 2km ne s'applique pas, nous pouvons nous attendre à ce que ce soient des enfants qui s'intéressent réellement au profil du lycée (profil franco-allemand). Donc, à priori, l'intérêt pour la culture et la langue sera présent. Le but du LFA étant justement que ces enfants, issus de cultures diverses, travaillent et apprennent ensemble.

13. J'ai entendu dire auparavant qu'il sera attendu des professeurs français du LFA de maîtriser un certain niveau d'allemand (C1 ?). Que ferons-nous si certains professeurs quittent le LFA et/ou rentrent en France. Comment va-t-on les remplacer ? On ne peut pas espérer trouver facilement des enseignants français de bon niveau dans leur matière d'enseignement et maîtrisant en plus l'allemand. La qualité du personnel enseignant risque de pâtir d'une telle condition.

Réponse du Comité de Gestion : Le niveau C1 n'est pas une condition. Les résidents fonctionnaires français parlent rarement allemand. La qualité de l'enseignement dépend aussi de ces résidents qui seront envoyés par l'AEFE.

14. Nous sommes un couple franco-français. Nous aimons beaucoup l'idée d'intégration des deux langues. Nous souhaitons pour nos enfants que leur niveau d'allemand soit compétitif. Pour cela, il faut un bain linguistique au quotidien. Mais le concept du LFA ne prévoit une intégration qu'à partir de la 6e.

Réponse du Comité de Gestion : Le concept du LFA, c'est que l'école primaire se fasse dans la langue maternelle et à partir de la 6^e l'élève apprend la langue du partenaire. Ce sera différent de ce qui se fait aujourd'hui. La priorité pour le primaire sera d'amener les enfants à un excellent niveau de français pour leur rentrée en 6^e. Ensuite il y aura une accélération de l'apprentissage de la langue partenaire, pour atteindre environ le niveau C1 au bac.

15. Dans la LOI, paragraphe 18, il est question de directeurs qui assureraient la coordination des programmes et activités pédagogiques entre les deux établissements (EFH et LFA). Quid de la réforme de M. Blanquer où les directeurs n'existeront plus ?

Réponse du Comité de Gestion : Dans le futur il y aura ce poste de directeur pour l'EFH et le proviseur du LFA qui continueront à assurer la communication entre les deux établissements. Ceci a été négocié avec l'AEFE.

16. La question de la localisation du LFA constitue l'un de sujets les plus problématiques et les plus urgents du projet. Je suis étonné que le Comité de Gestion ne l'ait pas plus thématiqué. Le fait d'avoir réussi à « modérer » les termes de la LOI (§8) est certes positif, mais pas suffisant. J'aimerais connaître la position du Comité de Gestion sur la localisation. Est-ce que le comité de Gestion se positionne pour que le LFA reste à Lokstedt ? Il a été dit que la BSB garantit de mettre à disposition les locaux nécessaires pendant la période de transition. Pourquoi est-elle capable de le faire lors de la transition et non pour une situation durable ?

Réponse du Comité de Gestion : Il s'agit d'une décision politique. Le fait est que la ville de Hambourg a prévu la localisation du LFA à Altona et investit en conséquence à cet endroit. Les membres du Comité de Gestion ont chacun leur propre opinion personnelle sur la question, mais il ne s'agit pas de représenter ces positions individuelles ; les membres du Comité représentent l'Association. Suite à l'enquête de 2017 nous savons qu'une majorité des parents du LFH n'approuve pas la localisation du LFA à Altona et c'est pour cette raison que nous sommes assurés que cette approbation ne figure pas dans la lettre d'intention. Tel que le paragraphe 8 est écrit, il n'implique pas que le Comité de Gestion (ni ses membres) approuve le déménagement à Altona. Il implique juste le fait que nous prenons acte de l'intention de la BSB d'implanter le LFA à Altona. La localisation du LFA est de la responsabilité de la BSB.

Nous tenons à préciser clairement ici, que nous avons maintes et maintes fois exprimé auprès de la BSB le fait que nous estimons que la localisation du LFA à Altona est une mauvaise idée. Nous l'avons dit et redit. Mais nous n'avons pas été entendu. Si le Comité de Gestion en avait fait un point bloquant, la LOI n'aurait pas abouti, nous n'aurions pas avancé. L'avancée du projet, la sécurité professionnelle de nos employés, la pérennité de l'école primaire, la continuité du parcours scolaire de nos enfants, tout ceci nous semblait prioritaire. Quant au déménagement, si les parents veulent essayer de l'empêcher, il y a encore quatre ans pour le faire. Il convient de vous engager. Il faut aller voir les décideurs du projet. Aller voir également les parents du Gymnasium Struensee. Le comité de Gestion ne peut pas poser toutes les conditions du projet sur Altona. Ça ne veut pas dire que le combat s'arrête.

17. J'ai l'habitude des négociations dans ma vie professionnelle. Pour moi, les termes du paragraphe 8 impliquent l'idée que le déménagement est une chose faite, décidée définitivement.

Réponse du Comité de Gestion : Comme dit précédemment, nous pensons que les termes du paragraphe 8 n'impliquent que la connaissance de l'intention de déménagement. Et qu'il s'agit du scénario principal qui existe pour le moment. Pas plus.

18. Dans la LOI, paragraphe 8, il est écrit que la BSB planifie le déménagement. Il n'y a aucune mention des parents. Rien ne précise que les parents du LFH ne sont pas d'accord. Comment le Comité veut-il prendre en compte l'avis des parents et le négociateur ?

Réponse du Comité de Gestion : Nous ferons voter les motions proposées en fin de réunion. Les parents auront le temps de s'exprimer et ce sera mentionné dans le compte-rendu. Nous rappelons ici que nous sommes d'avis qu'il n'est pas possible de voter « Oui, mais » ou « Non, mais » à la LOI. Nous avons besoin de pouvoir avancer sur le projet. Notre personnel a besoin de sécurité. Il est plus

qu'urgent de passer à la phase « contrat ». La localisation du LFA ne devrait pas être un élément bloquant à ce stade. Nous pensons que nous avons ici un document qui constitue une bonne base. A chacun de juger si cela vaut la peine de tout « rejeter » en raison du déménagement ?

19. Pourquoi le vote a-t-il été ouvert avant les questions-réponses ?

Réponse du Comité de Gestion : Pour ne pas biaiser le vote et permettre aux personnes désireuses de rentrer chez elles de pouvoir voter. De plus, le vote a toujours été ouvert dès ouverture de l'AG dans le passé.

20. Quelles sont les chances de garder le LFA à long terme à Lokstedt ?

Réponse du Comité de Gestion : Nous ne connaissons pas la réponse. La signature de la LOI fige l'intention aujourd'hui (par la BSB) du déménagement. En tant que Comité de Gestion, nous avons représenté les parents. Nous avons remis sur la table régulièrement le problème de la localisation. Mais nous ne pouvons plus être le fer de lance de cette bataille-là.

21. J'ai bien entendu que le Comité de Gestion désire aujourd'hui faire voter la motion sans possibilité d'y apposer d'options (un « oui » ou un « non » mais pas de « mais »). Cependant, concernant le paragraphe 8, la motion 2 qui consiste à dire oui à la LOI, mais sans Altona nous conforterait beaucoup. Est-ce que le problème que nous avons avec Altona peut être mentionné quelque part ?

Réponse du Comité de Gestion : Encore une fois, nous sommes bien conscients qu'il y a un vrai débat sur la localisation. En tant que Comité de Gestion de l'Association des parents et amis du Lycée Français de Hambourg, nous allons bien évidemment transmettre à la BSB le fait qu'il y a là un vrai problème. Les secrétaires de séances prennent note ici ce soir de tous les commentaires et ce sera consigné dans le compte-rendu. La contestation de nombreux parents du LFH sur le choix du lieu Altona sera transmise. Nous irons rendre compte des débats à la BSB.

Un parent demande la parole pour sensibiliser les membres sur la situation de la BSB et l'impossibilité de dépenser deux fois le budget pour la construction du LFA

5. Séance de vote

a) Motion présentée par le Comité de Gestion :

Voir présentation, slides 30 et 31.

La motion qui est soumise au vote est la suivante :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Approuve la signature par le Comité de Gestion de la lettre d'intention telle que présentée aux membres.
2. Autorise le Comité de Gestion à engager les moyens nécessaires visant à la mise en œuvre du projet de LFA tel que décrit dans la lettre d'intention.
3. Demande à ce que le Comité de Gestion lui rende compte à chaque Assemblée Générale de l'avancée du projet de LFA. »

Annonce des résultats :

Oui	Non	Nuls/Blancs	Total de voix exprimées	% Oui	% Non	Résultat :
120 voix	35 voix	3 voix	155 voix	77,42 %	22,6 %	Motion admise

b) Motions présentées par M. Genon-Catalot, tête de liste du Conseil d'École:

Voir présentation, slides 32 à 35

M. Genon-Catalot présente deux motions émanant des RPE du Conseil d'école. Il explique qu'il est tête de liste des représentants des parents au Conseil d'École et que la grande majorité des représentants parents au Conseil d'école se positionnent contre la localisation du LFA à Altona. Il précise que le déménagement du LFA vers Altona et la partition sur deux sites (secondaire à Altona, primaire à Lokstedt) pose encore et toujours problème à beaucoup de familles.

M. Genon-Catalot insiste sur le fait que l'intention est de donner des arguments au Comité de Gestion (pour faciliter les négociations dans le sens des familles du LFH), et non de voter contre le Comité de Gestion.

Dans ce sens, il demande le vote sur les motions suivantes :

Motion 1 :

« Le comité de Gestion est prié de demander à la BSB une déclaration selon laquelle, contrairement à l'article 8 de la LOI, la BSB s'engage à conserver le LFA sur le site de Lokstedt pour les 15 prochaines années.

Si la déclaration de la BSB n'est pas faite avant la signature du contrat sur le transfert selon le §1, le Comité de Gestion est prié de demander aux membres de l'Association des parents d'élèves l'approbation du contrat lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire avant de signer le contrat. »

Vote à main levée :

Motion 1	Voix totales comptabilisées dans la salle (présentes ou représentées)	Pour	Contre	Abstention
	71	29	16	19

Motion 2 :

« L'Assemblée Générale autorise le Comité de Gestion à signer la LOI avec l'additif suivant :

« Lors de leur Assemblée Générale, les membres de l'Association des parents d'élèves ont, selon le §2, approuvé la signature de la LOI avec l'indication que les membres se sont opposés majoritairement au déménagement prévu par la BSB au §8. »

Le Comité de Gestion est prié de rédiger cet additif de façon manuscrite à la page des signatures.

Vote à main levée :

Motion 2	Voix totales comptabilisées dans la salle (présentes ou représentées)	Pour	Contre	Abstention
	71	35	16	20

Il est précisé que le quorum n'est malheureusement plus atteint lors du vote de ces deux dernières motions (71 voix présentes ou représentées).

Des personnes dans l'assemblée lancent l'idée d'effectuer un nouveau questionnaire afin d'avoir un état des lieux actuel de la position des parents.

Fin de séance à 23h00

Hambourg, le 17.04.2019

Véronique Benthien, Présidente

Bénédicte Petersenn, Secrétaire